



## STATUT EDUCATEUR - CONVENTION

### Equipe U15 évoluant en Championnat Départemental 1

(à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 15 octobre 2026)



#### Entre :

**Nom et Siège social du Club :**

**Numéro Affiliation :**

**Représenté par son Président (Nom et Prénom) :**

**Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club :**

M..... (Nom et Prénom)
Né(e) le ...../...../..... à.....
Demeurant.....
<input type="checkbox"/> Titulaire du diplôme CFI U14-U19 obtenu le ..... (Si diplômes supérieurs, indiquer lequel et la date d'obtention)
<input type="checkbox"/> S'engageant à suivre la formation CFI U14-U19 au cours de la saison 2026-2027.

#### Il est convenu ce qui suit

- 1) La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.
- 2) Le club évoluant en U15 Départemental 1 doivent disposer d'un Educateur titulaire du CFI U14-U19 sur le banc de touche.  
A défaut, le club a jusqu'à la fin de la saison pour régulariser leur situation.
- 3) Si les clubs participant à un championnat U15 Départemental 1 n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1<sup>er</sup> alinéa outre les pénalités financières indiquées en Annexe 5 des Règlements Généraux :
  - a) Pour les clubs de jeunes, et les clubs en ententes, aucun des clubs contractuels ne bénéficiera de la couverture auegard de l'article 102 et de ce fait leur équipe première sera interdite d'accession,
  - b) Les équipes de la ou des catégories concernées non en règle vis-à-vis de ces dispositions, ne pourront prétendre s'engager au niveau U15 Division 1 pour la saison suivante.
- 4) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.
- 5) Les éducateurs signataires de la convention sont les éducateurs à responsabilité et de ce fait doivent être impérativement présents sur le banc.

#### La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours

Fait le .....A.....

Le Président du Club,

L'Educateur du Club

Enregistrée le ..... Sous le numéro .....

Président de la Commission Statut Educateur  
Stéphane MARRE

CTD-PPF  
Jérémie ROUMEGOUS